



**ASSOCIATION NATIONALE DES PUPILLES DE LA NATION
ORPHELINS DE GUERRE OU DU DEVOIR**

Affiliée à la Fédération MAGINOT sous le numéro de groupement 114

Président National : Monsieur André LECOQ – La Tourtonnière – Courménil – 61310 GOUFFERN en Auge
Tél : 02 33 35 62 31 – Mail : lecoq-andre@orange.fr – Site Internet : www.anpnogd.fr

OBJET : REMERCIEMENTS

Référence(s) : Proposition de loi

Pièce(s) jointes :

Le 11 décembre 2019

Monsieur le Président du SENAT

Au nom du Président National de notre association et en ma qualité de Secrétaire Général, nous tenons à remercier chaleureusement les Sénateurs de la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE qui ont déposé auprès de la commission des affaires sociales la proposition de LOI N° 678 du 17 juillet 2019, sur le recensement annuel des pupilles de la Nation et Orphelins de Guerre encore vivants.

Depuis la création de notre association Nationale, forte actuellement de 2500 adhérents regroupant 52 délégations départementales notre cheval de bataille est de connaître le nombre de pupilles de la nation, orphelins de guerre avec la particularité du décès du Père ou de la Mère, parfois même les deux, de « MORT pour la France » et obtenir au même titre que les autres catégories de pupilles, orphelins de guerre une indemnisation pécuniaire.

Avec les décrets 2000-657 du 13 juillet 2000 pour les victimes de persécutions antisémites et 2004-751 du 27 juillet 2004 pour les orphelins de parents victimes d'actes de barbarie, l'Etat Français a accordé cette reconnaissance pécuniaire. Pour une troisième catégorie de Pupilles et orphelins dont le ou les parents sont reconnus « MORT pour la France, la nôtre, tous les gouvernements qui se sont succédés ont répondu par la négative, arguant le fait que nous étions bien trop nombreux à obtenir cette reconnaissance (plus de 300.000 depuis des décennies). Or, nous ne sommes pas éternels et le nombre des adhérents de l'ANPNOGD (7500 à la création en 2002, nous sommes actuellement 2500 sur le territoire).

Nos remerciements s'adressent plus particulièrement Mesdames les sénatrices CHAUVIN et VERMEILLET pour leur investissement concernant notre vœu d'obtenir une juste reconnaissance.

Des courriers ont été adressés à Madame la secrétaire d'état auprès de Madame la Ministre des Armées et les réponses sont toujours les mêmes. Nous ne sommes pas dans le cadre d'actes de barbarie et sommes encore trop nombreux.

Siège de la Présidence :

André LECOQ – « la Tourtonnière » - COURMÉNIL – 61310 GOUFFERN EN AUGÉ – Tél. 02.33.35.62.31
N° Siret 479 358 954 00028 - N° Siren 479 358 954 – 00028

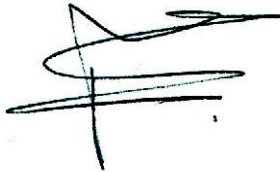
En conclusion, nous sollicitons Monsieur le Président du SENAT de votre grande bienveillance en nous accordant une entrevue avec vous ou vos proches collaborateurs au Palais du Luxembourg.

Nos adhérents ont pour la grande majorité une moyenne d'âge de 75 - 80 ans et désespèrent d'obtenir une reconnaissance pourquoi pas à la hauteur de la pension des anciens combattants que nos chers disparus auraient pu prétendre. Ils pourraient faire enfin le deuil de leur parent tombé au champ d'honneur pour une noble cause, LA LIBERTE, une des trois devises de notre république.

Persuadé après la lecture de ce courrier, d'une attention particulière de votre part,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président du SENAT, l'expression de notre très haute considération.

Le secrétaire National
Marc PARTY



Le Président National
André LECOQ



Siège de la Présidence :

André LECOQ – « la Tourtonnière » - COURMÉNIL – 61310 GOUFFERN EN AUGÉ – Tél. 02.33.35.62.31
N° Siret 479 358 954 00028 - N° Siren 479 358 954 – 00028